



Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'agglomération toulousaine – PAPI complet – 2026-2031

Rapport de la stratégie territoriale en matière de gestion des risques d'inondation

Version dépôt – Juillet 2025



Programme co-porté par :



Avec le soutien financier de :



Dossier réalisé avec
l'accompagnement de :



Sommaire

1. Introduction.....	5
1.1. Une stratégie élaborée dans le contexte du PAPI complet de l'agglomération toulousaine...5	
1.2. Un riche historique des stratégies portées sur le territoire.....8	
1.3. Une double vocation de la stratégie territoriale.....9	
2. La construction de la stratégie territoriale.....	10
2.1. Une méthodologie d'élaboration axée sur la concertation et la co-construction.....10	
2.2. La forme de la stratégie, représentative de la double dimension stratégique et opérationnelle.....14	
3. La stratégie territoriale, articulée autour de quatre objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels.....	15
3.1. Objectif stratégique n° 1 : Aménager et gérer durablement le territoire et ses cours d'eau, avec une approche globale et prospective de la gestion des risques, de l'eau, de l'environnement et des usages.....17	
3.2. Objectif stratégique n° 2 : Améliorer l'anticipation et la gestion des épisodes d'inondation et du retour à la normale.....20	
3.3. Objectif stratégique n° 3 : Adapter les bâtiments et infrastructures existants situés en zone inondable et, le cas échéant, consolider les ouvrages qui les protègent, lorsqu'il s'agit de la solution la plus appropriée.....22	
3.4. Objectif stratégique n° 4 : Poursuivre l'information et la sensibilisation sur les risques et actualiser les connaissances dès que nécessaire.....24	
4. Évolutions au regard de la stratégie précédente.....	26
5. Compatibilité avec les documents cadre.....	28
5.1. Compatibilité avec le SDAGE.....28	
5.2. Compatibilité avec le PGRI.....28	
6. Annexes.....	29
Annexe 1 – Synthèse des retours des partenaires institutionnels et des réponses apportées.29	
Annexe 2 – Présentation des objectifs opérationnels.....29	
Annexe 3 – Tableau d'analyse des correspondances entre la SLGRI initiale et la SLGRI révisée29	
Annexe 4 – Tableau d'analyse de la compatibilité entre la stratégie de prévention et le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027.....35	
Annexe 5 – Tableau d'analyse de la compatibilité entre la stratégie de prévention et le PGRI Adour-Garonne 2022-2027.....38	

Index des figures

Figure 1 : Périmètre géographique du PAPI complet comprenant 135 communes.....	5
Figure 2: Carte illustrant les communes ajoutées au périmètre du PAPI.....	6
Figure 3 : Synthèse de l'historique des stratégies de prévention des inondations sur l'agglomération toulousaine.....	8
Figure 4 : Répartition géographique des ateliers de concertation de préfiguration de la stratégie.....	10
Figure 5: Les 4 objectifs stratégiques retenus pour l'actualisation de la SLGRI et l'élaboration du PAPI complet de l'agglomération toulousaine.....	14

Index des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des ateliers de concertation sur les trois sous-bassins versants du périmètre du PAPI complet pour la préfiguration de la stratégie territoriale.....	11
Tableau 2: Objectifs opérationnels associés à l'objectif stratégique n°1.....	18
Tableau 3: Objectifs opérationnels associés à l'objectif stratégique n°2.....	20
Tableau 4: Objectifs opérationnels associés à l'objectif stratégique n°3.....	22
Tableau 5: Objectifs opérationnels associés à l'objectif stratégique n°4.....	24
Tableau 6: Objectifs stratégiques de la première version de la SLGRI du TRI "Toulouse" et nombre de sous-objectifs et de mesures associé.....	25

1. Introduction

1.1. Une stratégie élaborée dans le contexte du PAPI complet de l'agglomération toulousaine

Toulouse Métropole, en collaboration avec les communautés d'agglomération du Muretain et du SICOVAL ainsi que la communauté de communes de la Save au Touch (devenue communauté d'agglomération du Grand Ouest Toulousain), a décidé d'initier une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (dit « PAPI ») dès 2018. Une première étape, dite de « PAPI d'intention », a ainsi été mise en œuvre sur le territoire entre janvier 2021 et juillet 2025, par le biais de 36 actions de prévention des risques d'inondation pour un montant global s'élevant à plus de 4,1 millions d'euros TTC.

Intervenant dans la continuité de cette première étape, le territoire s'engage désormais dans la mise en œuvre du PAPI dit « complet », s'appuyant sur les nouvelles connaissances produites et les constats des démarches précédentes. Pour l'agglomération toulousaine, les enjeux principaux du PAPI complet sont de :

- **Aboutir à la réalisation des travaux d'aménagement prioritaires**, qui ont été étudiés et précisés au cours de la mise en œuvre du PAPI d'intention, concernant les principaux bassins versants des affluents de la Garonne ;
- **Poursuivre et amplifier les démarches mises en place au cours du PAPI d'intention** concernant à la fois les **démarches de sensibilisation** pour développer la conscience et la culture du risque, et les **démarches d'accompagnement** des acteurs du territoire, spécifiquement en matière de réduction de la vulnérabilité, d'organisation et de gestion de crise, ou encore d'intégration des risques dans l'urbanisme ;
- **Compléter et mettre à jour la connaissance du risque d'inondation** en s'appuyant sur les nouvelles informations produites au cours du PAPI d'intention concernant les risques liés aux inondations par ruissellement et l'amélioration de la compréhension des phénomènes d'inondation par débordement de cours d'eau sur les bassins versants des différents affluents.

Au cours de la préparation du PAPI complet, les acteurs du territoire ont fait le choix d'étendre le périmètre géographique de la démarche, à 35 communes sur le bassin versant de l'Aussonnelle et de la Louge. Ce choix a été motivé par :

- La présence d'enjeux en zone inondable en amont immédiat du précédent périmètre du PAPI d'intention et dans une logique de cohérence hydrographique de bassin versant ;
- L'identification d'opportunité de travaux d'aménagements retenus suite à l'étude du bassin versant de l'Aussonnelle, avec la possibilité de mobiliser des subventions dans le cadre du dispositif PAPI,
- L'opportunité d'extension des démarches d'accompagnement, visant notamment la réduction de la vulnérabilité individuelle des personnes et des enjeux touchés
- La motivation des collectivités concernées d'intégrer le dispositif PAPI.

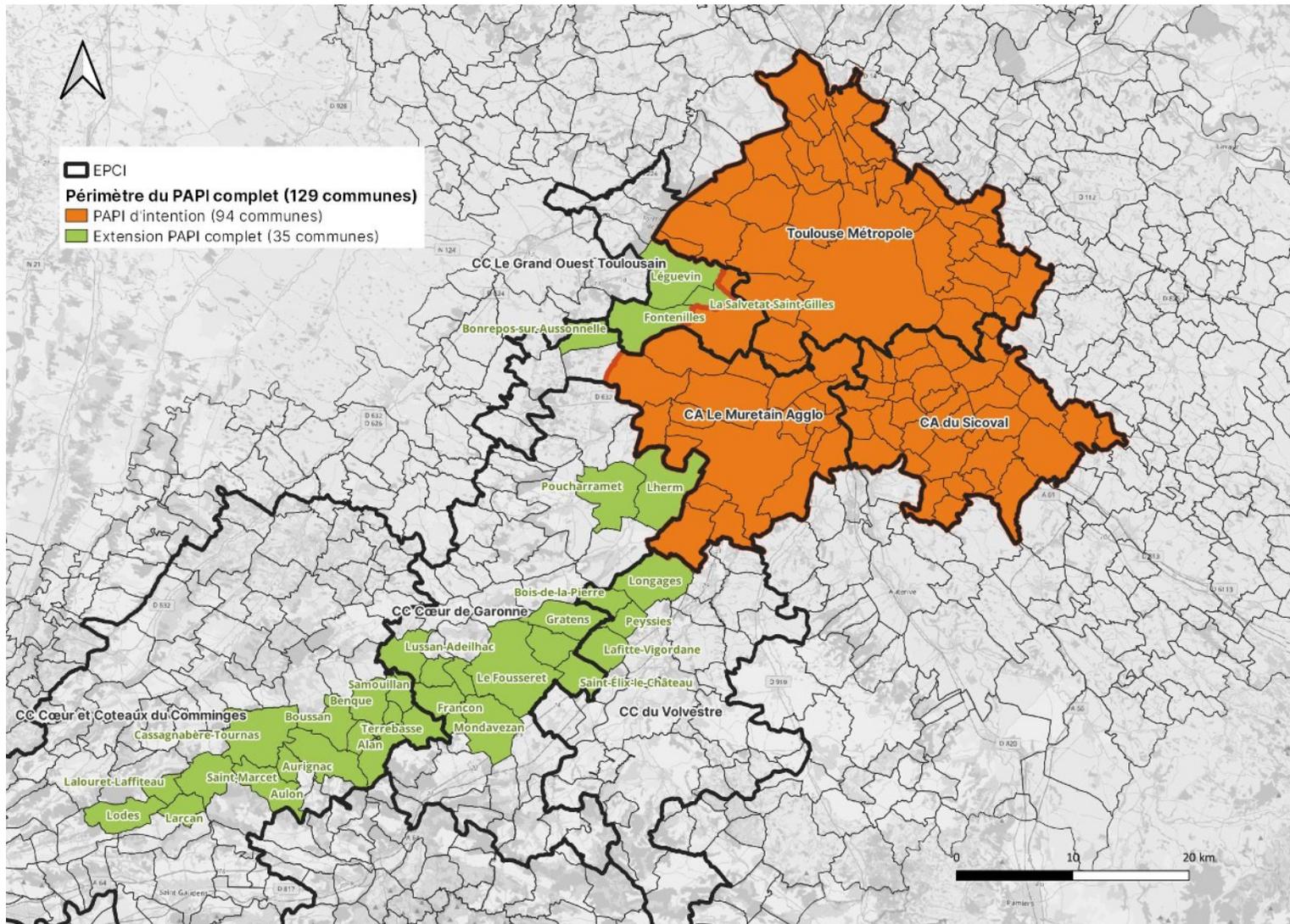


Figure 2: Carte illustrant les communes ajoutées au périmètre du PAPI

Ainsi le **périmètre du PAPI complet s'étend désormais sur 129 communes**, relevant de sept Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), soit 35 communes complémentaires par rapport au périmètre du PAPI d'intention (Figure 1, Figure 2).

En vue de cette nouvelle étape de la prévention des risques liés aux inondations dans la grande agglomération toulousaine, il est nécessaire de se réinterroger **sur l'approche stratégique souhaitée et souhaitable à l'échelle du périmètre**. C'est tout l'objet de ce rapport, visant la **mise à jour de la stratégie de prévention des inondations** préalablement définie.

1.2. Un riche historique des stratégies portées sur le territoire

L'agglomération toulousaine présente un **riche historique** en matière **d'approches stratégiques concernant la gestion des risques d'inondation** (Figure 3).

Dès 2016, une première stratégie dite « **Stratégie Métropolitaine** » a été adoptée sur le périmètre de Toulouse Métropole ainsi que 4 communes en amont immédiat sur la Garonne (Roques, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne et Vieille Toulouse) qui sont dans le périmètre du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Toulouse. À travers cette démarche, Toulouse Métropole a poursuivi deux objectifs : d'une part développer le niveau de connaissance sur les enjeux en zones inondables de l'ensemble de son territoire pour, d'autre part, bénéficier d'une vision stratégique éclairée et priorisée des mesures de prévention à engager avant la programmation d'actions de réduction des risques liés aux inondations. La stratégie ainsi obtenue s'articule autour des 6 objectifs du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

En 2017, la Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne (DDT31) a établi la première **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)** qui s'est largement appuyée sur la Stratégie Métropolitaine, s'étendant toutefois sur un périmètre géographique plus large, composé des 94 communes du TRI, dans une logique de cohérence à la fois hydrographique et administrative.

Suite à l'initiation de la démarche PAPI dans l'agglomération toulousaine, à l'échelle des 94 communes de la SLGRI, une **stratégie de prévention des inondations dédiée au PAPI d'intention** a été établie en 2019, en s'appuyant sur un processus spécifique de concertation, ayant pour but de hiérarchiser les priorités des objectifs et sous-objectifs de la SLGRI.

Depuis l'adoption de cette dernière stratégie, le contexte territorial a évolué du fait de :

- La mise en œuvre d'actions opérationnelles dans le cadre du PAPI d'intention, mais aussi à travers les autres programmes et schémas tels que les PPG, les SDGEP et la SAGE ;
- L'acquisition de nouvelles connaissances en particulier concernant le fonctionnement des principaux sous-bassins versants de la Garonne mais aussi concernant les risques liés aux inondations par ruissellement exceptionnel ;
- L'évolution territoriale liée au dynamisme de l'agglomération toulousaine ;
- Les nouvelles attentes des acteurs du territoire comme des Services de l'État.

Il convient donc d'**actualiser la vision stratégique de prévention des risques liés aux inondations dans le cadre de la préparation du dossier de PAPI complet**, en s'appuyant sur la richesse de cet historique de réflexion, des enseignements des années de mise en œuvre d'actions opérationnelles tout en intégrant les problématiques émergentes.



Figure 3 : Synthèse de l'historique des stratégies de prévention des inondations sur l'agglomération toulousaine

1.3. Une double vocation de la stratégie territoriale

La stratégie territoriale présentée dans ce rapport poursuit deux objectifs complémentaires et cohérents. En premier lieu, **elle constitue une pièce centrale du dossier de candidature du PAPI complet**. Elle se place à ce titre à la jonction entre :

- le **diagnostic territorial** du PAPI complet, qui l'enrichit et l'ancre dans les réalités du territoire et des attentes des acteurs locaux ;
- et le **programme d'actions** du PAPI complet, qu'elle vient alimenter et pour lequel elle fournit un cadre d'intervention partagé et validé avec les acteurs du territoire.

En complément, la présente stratégie a également vocation à **constituer la mise à jour de la SLGRI**, relevant du second cycle de la Directive Inondation. **Sa portée dépasse ainsi le cadre du dispositif PAPI**. Elle se projette sur **un horizon temporel d'environ 10 ans, soit à horizon 2035**, au-delà de l'échéance du calendrier du PAPI, prévue pour 2031. De même, la stratégie vise à **intégrer largement l'ensemble des thématiques relatives à la gestion des inondations**, y compris celles ne relevant pas des 7 axes de prévention finançables via le dispositif PAPI. Il s'agit notamment des questions d'entretien des cours d'eau, les problématiques liées à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (compétence GEPU), ou encore l'organisation d'une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant de la Garonne.

2. La construction de la stratégie territoriale

2.1. Une méthodologie d'élaboration axée sur la concertation et la co-construction

Une première version de la stratégie territoriale, dite « préfiguration de la stratégie », a été établie en s'appuyant sur :

1. Une **analyse technique** issue de la mise à jour du diagnostic territorial et du bilan des démarches de PAPI d'intention et de SLGRI.

Le diagnostic territoire a mis à jour l'état des lieux des dispositifs et outils mis en place sur le territoire et mis en évidence les principales vulnérabilités territoriales (liées aussi bien à l'évolution des enjeux du fait de l'évolution territoire, qu'à l'amélioration des connaissances en matière d'aléa inondation et de risque). Par ce diagnostic, les principales avancées obtenues au cours de la mise en œuvre du PAPI d'intention ont été identifiées, ainsi que les efforts à poursuivre selon les différents axes de prévention des risques liés aux inondations. Ainsi, le rapport de diagnostic territorial fait ressortir des recommandations opérationnelles qui ont été intégrées et valorisées dans les réflexions sur la définition de la stratégie territoriale. Les bilans du PAPI d'intention et de la SLGRI apportent en complément une vision opérationnelle des réussites et limites des actions mises en œuvre localement.

2. Les retours des **attentes et des besoins des acteurs du territoire**, aussi bien les **partenaires institutionnels** de la démarche PAPI que le **grand public**.

Un important dispositif de concertation et de consultation a ainsi été mis en place pour recueillir ces informations. Des ateliers de concertation ont été organisés sur la préfiguration de la stratégie, dans une logique hydrographique, pour faire ressortir les priorités d'actions à l'échelle des trois principaux sous-bassins versants du territoire (Figure 4 et Tableau 1).

3. La **comparaison avec les documents cadre existants** pour s'assurer de son exhaustivité et de l'intégration des sujets émergents d'intérêt relevés dans le nouveau Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Adour-Garonne de 2022-2027, le Schéma Direction d'aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2022-2027 et des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du territoire : Vallée de la Garonne, Hers-mort – Girou et Pyrénées Ariégeoises.

Cette triple approche a ainsi permis d'aboutir à une préfiguration de la stratégie territoriale. Elle a ensuite été **partagée aux partenaires privilégiés du PAPI, puis consolidée et enrichie par les remarques formulées** par les différentes structures et des différentes directions des EPCI porteurs de la démarche (Directions de l'Eau / Environnement et de l'Urbanisme).

Au total, 6 structures et/ou directions d'EPCI ont émis une trentaine de remarques sur la version initiale de la stratégie. L'**annexe 1** du rapport présente un tableau de synthèse des remarques formulées et des ajustements réalisés sur la stratégie territoriale suite à ces remarques. À noter que celles-ci s'attachent essentiellement à la formulation, la sémantique et à des précisions sur le contenu des objectifs opérationnels déclinés : aucune discordance ni désaccord de fond spécifique n'ont été formulés sur la stratégie proposée à l'ensemble des acteurs.

La stratégie consolidée a été validée par le comité de pilotage n°7, le 11 décembre 2024.

Tableau 1 : Synthèse des ateliers de concertation sur les trois sous-bassins versants du périmètre du PAPI complet pour la préfiguration de la stratégie territoriale

Date	Participations aux ateliers	Contexte vis-à-vis des concertations réalisées dans le cadre d'actions du PAPI	Objectif spécifique des ateliers concernant la préfiguration de la stratégie territoriale
Secteur de l'Axe Garonne, comprenant également l'Ariège et la Lèze			
27 juin 2024	23 participants , représentant 14 communes, 3 EPCI, 2 syndicats (SMEAG et SMIVAL) et les services de l'État (DDT 31)	<p>Pas d'étude spécifique sur ce secteur dans le cadre PAPI d'intention (hormis l'actualisation des PPRi) ni de concertation des acteurs locaux sur les priorités d'action en matière de gestion des inondations.</p> <p>Atelier de concertation organisé dans le cadre de la préparation du dossier PAPI complet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger des priorités et des niveaux d'ambition selon les orientations stratégiques pré-identifiées à l'échelle du secteur géographique - Introduire des niveaux d'ambition selon différents horizons temporels de la stratégie (court terme et moyen / long terme)
Secteur du bassin versant de l'Hers-mort et des coteaux situés sur le territoire du SICOVAL (rive droite de la Garonne)			
27 juin 2024	21 participants , représentant 12 communes, 2 EPCI, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'AuAT	<p>Des réunions de concertation organisées en amont dans le cadre d'études du PAPI d'intention sur le secteur aval (action 6.5) et localisées (ouvrages de protection :Beaupuy, Quint - action 7.3-b - et Labège - action 7.4) pour présenter le diagnostic et échanger les solutions à mettre en œuvre localement.</p> <p>Atelier de concertation complémentaire organisé dans le cadre de la préparation du dossier PAPI complet pour bénéficier d'une vision globale à l'échelle de tout le sous-bassin versant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger des priorités et des niveaux d'ambition selon les orientations stratégiques pré-identifiées à l'échelle du secteur géographique - Introduire des niveaux d'ambition selon différents horizons temporels de la stratégie (court terme et moyen/long terme)

Date	Participations aux ateliers	Contexte vis-à-vis des concertations réalisées dans le cadre d'actions du PAPI	Objectif spécifique des ateliers concernant la préfiguration de la stratégie territoriale
Secteur des bassins versants de l'Aussonnelle, du Touch et de la Louge (rive gauche de la Garonne)			
19 décembre 2023 : Aussonnelle	27 participants , représentant 9 communes, 3 EPCI, le SMGALT, la DDT 31, Réseau 31, le Département et la Chambre d'Agriculture	Des réunions de concertation organisées dans le cadre des études du PAPI d'intention menées sur les 3 bassins (Aussonnelle – action 6.1, Louge – action 6.2, Touch – action 6.3) dont le périmètre étendu du PAPI complet, et les parties amont hors périmètre PAPI, pour présenter le diagnostic et échanger les solutions à mettre en œuvre localement.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger les avantages / inconvénients des solutions structurelles envisagées pour alimenter le choix des solutions à retenir - Prioriser les actions non structurelles à mettre en place
3 avril 2024 : Touch	30 participants , représentant 7 communes, 3 EPCI, le SMGALT, la DDT 31 et Réseau 31, ainsi que trois agriculteurs	Contenus de ces réunions mobilisés pour la préfiguration de la stratégie, sans recourir à l'organisation d'un atelier complémentaire spécifique (pour éviter la sursollicitation des acteurs locaux dans un calendrier contraint)	
4 juillet 2024 : Louge	7 participants , représentant 6 communes, 2 EPCI et le SMGALT		

Nota : cette concertation des acteurs institutionnels, présentée plus en détail dans les rapport de diagnostic et de bilan du PAPI d'intention, a été complétée par une importante démarche de consultation du public, présentée dans le rapport bilan dédié. Les comptes-rendus des réunions de concertation sont également joints dans le dossier de présentation du PAPI.

2.2. La forme de la stratégie, représentative de la double dimension stratégique et opérationnelle

Un des enjeux de la mise à jour de la stratégie territoriale de gestion des risques liés aux inondations dans la grande agglomération toulousaine est de gagner en lisibilité tout en permettant d'avoir une vision d'ensemble des problématiques liées à la gestion des inondations sur le territoire.

Pour répondre à ces attentes complémentaires, la stratégie a été construite et déclinée à deux niveaux :

- **Objectifs stratégiques**, qui constituent les lignes directrices générales de la stratégie retenue. Ils ont vocation à être lisibles, compréhensibles et appropriables par tous, en particulier par les élus. Ils relèvent donc d'une **vision « politique »** de la stratégie ;
- **Objectifs opérationnels**, qui sont la déclinaison opérationnelle des objectifs stratégiques. Plus détaillés et exhaustifs, ils ont vocation à prendre en compte tous les aspects de la prévention des risques liés aux inondations, et mettre en évidence la comptabilité et la cohérence avec les démarches « cadre » du territoire traitant de cette problématique. Ils relèvent donc d'une **vision « technicienne »** de la stratégie.

Ces objectifs sont présentés en détails dans le chapitre 3. **Chaque objectif opérationnel a fait l'objet d'une caractérisation plus spécifique, relative à :**

- **sa déclinaison géographique**, à savoir le périmètre géographique sur lequel il s'exerce : si de nombreux objectifs opérationnels s'appliquent globalement à tout le périmètre du PAPI complet, certains sont plus spécifiquement ciblés sur ces zones géographiques (sous-bassins versants par exemple) ou des localisations particulières (zones de concentration d'enjeux exposés par exemple) ;
- **sa déclinaison temporelle**, soit l'horizon temporel sur lequel il est envisagé d'intervenir : la stratégie étant envisagée sur un horizon de 10 ans environ, et les moyens disponibles des porteurs de la stratégie n'étant pas illimités, une priorisation temporelle est indispensable pour s'assurer du caractère réaliste de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie. Pour cela trois horizons temporels sont distingués
 - L'horizon **court terme** fait référence à la première moitié du PAPI complet, soit les **3 premières années de mise en œuvre** ;
 - L'horizon **moyen terme** fait référence à la seconde moitié du PAPI complet, soit les **années 4 à 6 de mise en œuvre** ;
 - Enfin l'horizon **long terme** fait référence au « post-PAPI complet », soit **au-delà de la 6ème année de mise en œuvre**.
- **la priorité des moyens** (humains et/ou financiers) à lui allouer pour sa mise en œuvre opérationnelle. Cette évaluation est effectuée de manière qualitative, avec une gradation allant de « + » à « +++ » selon le niveau de moyens (humains et ressources financières) à allouer (modéré, important, ou très important) par les pouvoirs publics locaux.

3. La stratégie territoriale, articulée autour de quatre objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels

S'inscrivant dans la continuité des stratégies de prévention précédemment adoptées sur le territoire de l'agglomération toulousaine, la présente stratégie s'appuie sur un large processus de concertation (voir chapitre 2.1). **Elle est retenue dans le cadre de l'élaboration du PAPI complet et vaut mise à jour de SLGRI.**

La stratégie de prévention des risques liés aux inondations est définie sur l'ensemble du périmètre du PAPI complet, qui a été étendu par rapport à la précédente stratégie à 35 nouvelles communes localisées en rive gauche de la Garonne, sur les bassins versants de l'Aussonnelle, du Touch et de la Louge (Figure 1, Figure 2). Cette extension rend compte de la **dynamique positive de l'organisation des acteurs en matière de prévention des inondations**, et leur volonté de s'impliquer dans une démarche globale, stratégique et opérationnelle de réduction des risques liés aux inondations dans une logique de bassin hydrographique.

Elle comprend **4 objectifs stratégiques**, décrits succinctement dans les paragraphes ci-dessous, et présentés plus en détail dans les sous-sections suivantes.

Ces objectifs sont ensuite déclinés en **16 objectifs opérationnels**, à raison de 3 à 5 objectifs opérationnels par objectif stratégique. Pour des questions de lisibilité, ils sont présentés de façon simplifiée dans les sous-sections suivantes. Des tableaux plus détaillés incluant des explications de chaque objectif et des détails sur leurs déclinaisons géographiques et temporelles et sur les moyens à allouer sont joints en **annexe 2**.

- 1 Aménager et gérer durablement le territoire et ses cours d'eau, avec une approche globale et prospective de la gestion des risques, de l'eau, de l'environnement et des usages** 
- 2 Améliorer l'anticipation et la gestion des épisodes d'inondation et du retour à la normale** 
- 3 Adapter les bâtiments et infrastructures existants situés en zone inondable et, le cas échéant, consolider et gérer les ouvrages qui les protègent, lorsqu'il s'agit de la solution la plus appropriée** 
- 4 Poursuivre l'information et la sensibilisation sur les risques et actualiser les connaissances dès que nécessaire** 

Figure 5: Les 4 objectifs stratégiques retenus pour l'actualisation de la SLGRI et l'élaboration du PAPI complet de l'agglomération toulousaine.

Les 4 objectifs stratégiques, en bref

Les acteurs du territoire, aussi bien par les acteurs institutionnels que le grand public, ont mis en évidence l'importance d'anticiper dès aujourd'hui les risques liés aux inondations et leurs impacts dans le développement et l'aménagement du territoire de demain. Cette approche comprend et dépasse la seule intégration des risques d'inondation dans l'urbanisme et vise à appréhender et mettre en cohérence la politique de l'eau dans son ensemble, avec ses différentes composantes (gestion des milieux aquatiques, gestion des eaux pluviales, entretien des cours d'eau...). Ces réflexions sont traduites dans l'**objectif stratégique n°1**, intitulé :

« Aménager et gérer durablement le territoire et ses cours d'eau, avec une approche globale et prospective de la gestion des risques, de l'eau, de l'environnement et des usages ».

Même si les acteurs du territoire sont mobilisés et investis, les inondations restent inévitables. Aussi, pour limiter leurs impacts et les dommages causés sur les personnes, les biens et les activités, la préparation par l'anticipation (prévision, surveillance, organisation pré-inondation et anticipation du post-inondation) reste une priorité pour le territoire, traduite dans l'**objectif stratégique n°2** :

« Améliorer l'anticipation et la gestion des épisodes d'inondation et du retour à la normale ».

L'agglomération toulousaine constituant un pôle urbain central à l'échelle régionale comme national, de nombreux bâtiments et infrastructures d'ores et déjà existants sont exposés aux risques liés aux inondations. Un enjeu central de la stratégie de prévention consiste donc à réduire les risques associés à ce patrimoine existant, en s'appuyant, lorsque les aménagements visés par l'objectif stratégique n°1 sont insuffisants, sur des solutions de protection collective lorsque cela est pertinent, ou sur des solutions de réduction de la vulnérabilité individuelle. C'est l'objet de l'**objectif stratégique n°3** :

« Adapter les bâtiments et infrastructures existants situés en zone inondable et, le cas échéant, consolider les ouvrages qui les protègent, lorsqu'il s'agit de la solution la plus appropriée »

Enfin, pour agir il est indispensable de connaître et comprendre les différents risques d'inondation et leurs impacts. Ainsi, le dernier axe de la stratégie de prévention des inondations vise à poursuivre le développement d'un socle de connaissance commun au sein des acteurs du territoire. Cet **objectif stratégique n°4** s'intitule :

« Poursuivre l'information et la sensibilisation sur les risques et actualiser les connaissances dès que nécessaire »

Au-delà de la simple connaissance, il s'agit d'une part de participer au développement durable de la conscience des risques au sein de la population, tout en assurant d'autre part l'accès et l'appropriation du bon niveau de connaissance au sein des acteurs opérationnels de la gestion des inondations.

3.1. Objectif stratégique n° 1 : Aménager et gérer durablement le territoire et ses cours d'eau, avec une approche globale et prospective de la gestion des risques, de l'eau, de l'environnement et des usages

Le premier objectif stratégique cible spécifiquement **les aménagements futurs du territoire**, aussi bien concernant la poursuite de l'urbanisation que l'aménagement des espaces non urbains que la gestion des cours d'eau.

Représentant un enjeu spécifique pour l'agglomération toulousaine, dynamique et attractive, l'aménagement du territoire doit ainsi intégrer les **contraintes liées aux risques d'inondation** pour **ne pas augmenter l'exposition et la vulnérabilité** du territoire aux inondations, tout en prenant en compte les **enjeux complémentaires** : gestion des milieux aquatiques, préservation des espaces agricoles, gestion des eaux pluviales, impact du changement climatique, gouvernance et structuration des acteurs territoriaux locaux.

À travers cet objectif, les efforts des collectivités et des services d'urbanisme initiés dès les années 2000 seront poursuivis pour **favoriser le développement du territoire autant que possible en-dehors des zones inondables**. S'appuyant sur les connaissances des différents types d'inondation, en particulier celles les plus récemment acquises sur le débordement d'affluents majeurs de la Garonne et le ruissellement, **cet objectif stratégique vise la traduction opérationnelle de ces connaissances dans les documents d'urbanisme et la poursuite de leur intégration effective dans le process d'instruction des demandes d'urbanisme**.

Se détachant de l'approche héritée du XX^{ème} siècle axée sur la fausse impression (ou impression illusoire) de pouvoir supprimer et contenir toutes les inondations, cet objectif envisage plutôt d'appréhender le fonctionnement naturel des cours d'eau pour mieux en gérer les écoulements et garantir leur bon fonctionnement écologique. **Il s'agit ici de laisser plus de place à l'eau et aux espaces naturels associés**. Ces approches, dites « fondées sur la nature » et d'hydraulique « douce » visent à favoriser l'infiltration des eaux là où elle tombe, à ralentir la propagation des écoulements et à faire en sorte de limiter les incidences négatives des débordements au droit des secteurs à enjeux. La difficulté réside ici dans le nombre conséquent d'activités et d'équipements implantés dans les zones inondables – et souvent à proximité immédiate des cours d'eau –, qui impliquent un besoin fort de concertation pour aboutir à l'acceptation sociale de ce type de projets.

Au-delà de la seule réduction des risques liés aux inondations, **cet objectif stratégique veille à aborder conjointement et en cohérence d'autres thématiques liées à l'eau** :

- la **gestion des milieux aquatiques**, via la préservation des zones humides, le rétablissement des zones d'expansion de crue, la renaturation et l'entretien adapté des cours d'eau (notamment pour prévenir la formation d'embâcles dans les zones sensibles) ;
- la **gestion des eaux pluviales** dont les pratiques pour la gestion des pluies courantes peuvent également participer à réduire les risques de ruissellement intense ;

- la **prise en compte dès aujourd'hui des impacts du changement climatique**, dont les effets commencent à se faire sentir aussi bien localement qu'à l'échelle nationale et internationale.

À noter que les trois thématiques sus-mentionnées impactent également la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité. Ces différentes problématiques impactent in fine les activités humaines et l'environnement. Elles sont en partie liées – notamment par le maillon essentiel qu'est le sol – et doivent donc être comprises et abordées avec une vision d'ensemble.

Cet objectif stratégique est ainsi essentiel pour aller vers un aménagement du territoire plus résilient, prenant en compte les différentes problématiques, **limitant durablement les risques et les coûts associés**, qu'ils soient liés à des dommages ou à des mesures de protection. Afin d'assurer sa bonne mise en œuvre, **il est impératif de pouvoir s'appuyer sur une gouvernance solide et bien articulée entre les différents outils et compétences relatifs à la gestion de l'eau.**

Il est décliné en **5 objectifs opérationnels** (Tableau 2).

Nota : *l'objectif opérationnel n°1.4, concernant l'anticipation des impacts du changement climatique sur la prévention locale des risques identifie des moyens à allouer « modérés » (+) pour les raisons suivantes :*

- *Il a été jugé nécessaire d'améliorer en priorité l'utilisation des outils existants, qui permettent déjà de se préparer à des événements exceptionnels, notamment en matière d'intégration des risques dans l'aménagement du territoire, qui est un puissant levier d'adaptation ;*
- *Nous ne disposons à ce jour que de peu d'éléments permettant de quantifier l'impact du changement climatique sur les inondations, ces évaluations relèvent du champ de la recherche, et il n'y a pas de doctrine établie sur la façon de prendre en compte le changement climatique dans la prévention des risques liés aux inondations ;*
- *Lorsque des informations sont disponibles, elles peuvent être directement intégrées dans les actions correspondant aux autres objectifs opérationnels (cet objectif étant plus transversal).*

N°	Intitulé	Acteurs responsables	Acteurs associés	Déclinaison géographique	Moyens à allouer
1.1	Mieux intégrer tous les risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire	EPCI-FP, communes, État, syndicats porteurs de SAGE et de SCoT	Structures GEMAPI, AUA-T, Région, AEAG, autres acteurs de l'aménagement	Tout le périmètre	+++
1.2	Améliorer la gestion des écoulements par le recours à des aménagements compatibles avec les usages et les enjeux du territoire	EPCI-FP, syndicats, riverains (entretien cours d'eau hors DPF et fossés), État (entretien DPF)	État, AEAG, riverains (dont agriculteurs et leurs représentants), Région, communes, services gestionnaires des eaux pluviales, services gestionnaires d'ouvrages traversant ou longeant les cours d'eau	Tout le périmètre <i>En priorité sur les secteurs où des aménagements ont été identifiés</i>	+++
1.3	Faire converger les politiques de gestion des eaux pluviales (urbaines notamment) et des risques liés aux ruissellements	EPCI-FP, syndicats, services gestionnaires des eaux pluviales	État, AEAG, Région, communes, agriculteurs et leurs représentants, services gestionnaires des infrastructures impactées par le ruissellement et les coulées de boue	Tout le périmètre	+++
1.4	Anticiper les impacts du changement climatique sur la prévention locale des risques liés aux inondations	EPCI-FP, syndicats, services gestionnaires des eaux pluviales	AEAG, Région, communes, CD31, acteurs de l'aménagement, gestionnaires de réseaux	Tout le périmètre	+
1.5	Poursuivre la structuration de la gouvernance de l'eau et de la gestion des inondations en s'adaptant au contexte et aux enjeux du territoire	EPCI-FP, syndicats, services gestionnaires des eaux pluviales	État, AEAG, communes	Tout le périmètre	++

Tableau 2: Objectifs opérationnels associés à l'objectif stratégique n°1

3.2. Objectif stratégique n° 2 : Améliorer l'anticipation et la gestion des épisodes d'inondation et du retour à la normale

Le deuxième objectif stratégique se concentre sur **les futurs épisodes d'inondation**, dans le but d'en diminuer les conséquences négatives pour les populations et les activités du territoire.

Malgré le large panel d'efforts et d'actions entrepris pour les prévenir, **les phénomènes d'inondation restent par nature inéluctables**. Parmi les marges d'action des acteurs locaux, l'anticipation de ces événements est un levier important déjà investi localement, par les collectivités territoriales (communes, communautés d'agglomération, métropole toulousaine), les services de l'État ou encore les gestionnaires de réseaux, et qui doit être poursuivi.

La préparation face aux crises pouvant être générées par les inondations doit être assurée aussi bien au niveau territorial par les communes, les intercommunalités et les services de l'État, qu'à un niveau parfois plus localisé au niveau de sites, d'équipements ou d'activités stratégiques pour le territoire. Si la formalisation de procédures en cas de crise d'inondation est un pré-requis indispensable, la clé réside souvent dans l'**opérationnalité effective** de ces documents et leur bonne mobilisation lors d'événements d'inondation. Cet objectif stratégique vise ainsi à poursuivre les efforts en ce sens, et notamment développer le recours à des **exercices de crise**, favoriser la **coordination** entre communes et entre gestionnaires de réseaux et assurer la **continuité des services essentiels** au fonctionnement du territoire.

Cet objectif stratégique comprend bien entendu aussi un volet relatif à la **prévision et la surveillance des crues et inondations**, qui permet d'avoir un temps d'avance sur la survenue de la crise. L'agglomération toulousaine étant touchée par différents risques d'inondation aux dynamiques spécifiques, le recours à plusieurs types de dispositifs s'avère nécessaire, avec des perspectives et des opportunités d'amélioration et de déploiement variées.

Enfin, à travers cet objectif stratégique, il s'agit d'engager une réflexion sur la **gestion de « l'après-inondation »**, associant les différents acteurs de la crise. Encore peu développée sur l'agglomération toulousaine comme à l'échelle nationale, la stratégie de prévention des inondations doit permettre d'initier une dynamique locale sur ce sujet spécifique.

Il est décliné en **4 objectifs opérationnels** (Tableau 3).

N°	Intitulé	Acteurs responsables	Acteurs associés	Déclinaison géographique	Moyens à allouer
2.1	Poursuivre la préparation à la gestion des épisodes d'inondations aux échelles communale et intercommunale	Communes, EPCI-FP	État (SIRACEDPC, DDT, SPC), structures GEMAPI (transmission informations techniques), SDIS et autres acteurs de la sécurité civile, gestionnaires d'équipements sensibles	Tout le périmètre	+++
2.2	Poursuivre le déploiement des outils de surveillance et de prévision des crues et inondations	SCV, SPC, Météo-France, structures GEMAPI (EPCI-FP, syndicats)	État (SIRACEDPC, DDT), EPCI-FP, communes, SDIS, gestionnaires d'équipements sensibles, autres producteurs publics de données (ex : Réseau 31)	Tout le périmètre <i>Priorités diverses selon les secteurs et les phénomènes considérés</i>	++
2.3	Développer la préparation des sites, équipements et activités stratégiques du territoire afin d'assurer la continuité des services essentiels et de limiter le délai de retour à la normale	Gestionnaires des sites, équipements et activités	État, EPCI-FP, communes, structures GEMAPI (transmission informations techniques), chambres consulaires	Sites, équipements et activités stratégiques du territoire	+
2.4	Engager un travail multi-acteurs sur la gestion de "l'après inondation"	État, EPCI-FP (PICS), communes, structures GEMAPI (EPCI-FP, syndicats)	SDIS et autres acteurs de la sécurité civile, gestionnaires d'équipements sensibles, AUA-T et acteurs de l'aménagement / du bâtiment pertinents (FFB par exemple)	Tout le périmètre	+

Tableau 3: Objectifs opérationnels associés à l'objectif stratégique n°2

3.3. Objectif stratégique n° 3 : Adapter les bâtiments et infrastructures existants situés en zone inondable et, le cas échéant, consolider les ouvrages qui les protègent, lorsqu'il s'agit de la solution la plus appropriée

Le troisième objectif stratégique renvoie à la **protection des enjeux déjà existants** sur l'agglomération toulousaine, territoire densément peuplé avec une activité économique jouant un rôle majeur à l'échelle régionale comme nationale. Il propose des **solutions complémentaires à celles identifiées dans l'objectif stratégique n°1, lorsque celles-ci sont insuffisantes**.

Le premier volet de cet objectif stratégique, qui s'inscrit dans la continuité de la politique historique de gestion des risques liés aux inondations, vise à **finaliser la régularisation des ouvrages de protection collective** (systèmes d'endiguement et ouvrages d'écrêtement des crues) et aboutir à la **réalisation des travaux prioritaires** pour leur consolidation. Il s'agit d'une attente centrale aussi bien des acteurs locaux, que des services de l'État.

Toutefois il n'est ni possible ni judicieux de recourir à des protections collectives (qui ne sont dans tous les cas pas infaillibles) pour la totalité des enjeux exposés sur l'agglomération toulousaine. Il convient alors d'étudier la **vulnérabilité individuelle des biens exposés** et de mettre en œuvre des solutions adaptées afin de **limiter les conséquences et les dommages à l'échelle individuelle**, consolidant le rôle du citoyen comme acteur de sa propre sécurité. C'est tout l'objet du second volet de cet objectif stratégique. Celui-ci cible ainsi aussi bien les bâtiments que les infrastructures (logements individuels, équipements publics, entreprises). Il s'agira ici de **poursuivre et amplifier les dispositifs initiés au cours du PAPI d'intention**.

L'agglomération toulousaine a également engagé au cours de ces dernières années une **démarche ambitieuse et novatrice en matière de réduction de la vulnérabilité des réseaux structurants** : cet objectif stratégique doit permettre de **poursuivre sur la dynamique engagée** et de **réduire opérationnellement la vulnérabilité individuelle et collective de ces réseaux** (via la diminution des effets dominos) aux inondations.

Enfin, à travers l'extension géographique du PAPI complet, cet objectif opérationnel traduit la volonté d'**étendre la dynamique territoriale de réduction des vulnérabilités des enjeux exposés pour en faire bénéficier les secteurs en amont**.

Il est décliné en **3 objectifs opérationnels** (Tableau 4).

N°	Intitulé	Acteurs responsables	Acteurs associés	Déclinaison géographique	Moyens à allouer
3.1	Finaliser la régularisation des ouvrages de protection existants et réaliser les travaux prioritaires, notamment à Toulouse et Blagnac	Structures GEMAPI (EPCI-FP, syndicats)	État (DDT, DREAL), communes, riverains (dont agriculteurs et leurs représentants), service en charge de la gestion des eaux pluviales à Toulouse Métropole	Localisation des ouvrages de protection	+++
3.2	Réduire opérationnellement la vulnérabilité et les dommages causés aux bâtiments, activités et personnes les plus exposés	Structures GEMAPI (EPCI-FP, syndicats), propriétaires et occupants des bâtiments	État (DDT), communes, Région, FFB, chambres consulaires	Zones concentrant les vulnérabilités	++
3.3	Poursuivre la dynamique de réduction de la vulnérabilité des réseaux structurants du territoire en favorisant la coopération et coordination entre gestionnaires	Gestionnaires de réseaux, structures GEMAPI (EPCI-FP, syndicats – dans un rôle d'appui)	État, EPCI-FP, communes, SDIS, gestionnaires d'établissements sensibles	Tout le périmètre	++

Tableau 4: Objectifs opérationnels associés à l'objectif stratégique n°3

3.4. Objectif stratégique n° 4 : Poursuivre l'information et la sensibilisation sur les risques et actualiser les connaissances dès que nécessaire

Le quatrième et dernier objectif stratégique s'attache à la consolidation et la mise à jour d'un **socle commun de connaissances**, partagé entre les acteurs du territoire. Ce socle est un prérequis nécessaire au passage à l'action des acteurs du territoire. En ce sens, **cet objectif stratégique sert d'appui et d'ancrage aux trois autres** dans la mesure où il fournit les clés de compréhension des phénomènes d'inondation et de l'ampleur des risques associés, de diffusion de cette connaissance aux acteurs locaux, **pour savoir où et comment agir de manière optimale.**

Cet objectif stratégique revêt un enjeu fort de diffusion et partage de ces connaissances. Il s'agit d'ailleurs d'une attente importante relevée lors des ateliers de concertation ayant permis d'aboutir à cette stratégie. Car au-delà de l'existence de l'importante connaissance disponible, il est nécessaire que les acteurs impliqués dans la gestion des inondations y ait accès et sachent comment la valoriser au mieux dans leurs missions respectives, et pour cela puissent bénéficier de formations adaptées. **La formation des acteurs sera d'autant plus importante dans le contexte du renouvellement d'une partie des équipes municipales en 2026.**

Ensuite, bien que le territoire dispose déjà de nombreuses connaissances sur les risques liés aux inondations, **les efforts en matière d'actualisation** de ces connaissances restent nécessaires du fait des retours d'expériences d'inondations récentes ou à venir, des effets connus ou prévisibles de l'impact du changement climatique ou encore de l'amélioration des outils et méthodes disponibles pour caractériser les différents risques. Il est ainsi possible d'approfondir la connaissance existante, en affinant les zones géographiques étudiées (par exemple le bassin versant de la Saudrune ou l'amont de l'Hers mort, des zones ciblées soumises à du ruissellement) mais aussi des nouveaux risques encore peu étudiés (comme le risque de remontée de nappe).

Enfin, ce dernier objectif stratégique doit permettre de **poursuivre le développement de la culture du risque** à l'échelle de l'ensemble du territoire. Et pour que ce développement soit durable, les efforts de sensibilisation déjà engagés localement doivent se poursuivre pour s'inscrire sur la durée, auprès du grand public de manière générale mais aussi plus spécifiquement sur certains publics cibles identifiés, en particulier les habitants en zone inondable, les nouveaux arrivants et le jeune public.

Il est décliné en **4 objectifs opérationnels** (Tableau 5).

N°	Intitulé	Acteurs responsables	Acteurs associés	Déclinaison géographique	Moyens à allouer
4.1	Diffuser les connaissances acquises et accentuer la formation des acteurs opérationnels de la gestion des risques liés aux inondations	Structures GEMAPI (EPCI-FP, syndicats), État (DDT, SPC), porteurs de SAGE	Organismes publics de formation (CNFPT, ATD31/HGI...), communes, EPCI-FP, AUA-T, SDIS, gestionnaires de réseaux	Tout le périmètre	++
4.2	Développer durablement la culture du risque inondation, en particulier auprès des cibles prioritaires	Structures GEMAPI (EPCI-FP, syndicats), État, communes	EPCI-FP, associations de quartier, chambres consulaires	Tout le périmètre	++
4.3	Mettre à jour les connaissances acquises dès que nécessaire, notamment au regard de connaissances nouvelles sur l'impact du changement climatique, et développer la connaissance des phénomènes encore peu connus et de leurs impacts	Structures GEMAPI (EPCI-FP, syndicats), État (DDT, SPC), porteurs de SAGE	Communes, EPCI-FP, SDIS, gestionnaires de réseaux	Tout le périmètre <i>Priorisation des secteurs en fonction des besoins.</i>	+
4.4	Mieux capitaliser sur les événements d'inondation affectant le territoire	EPCI-FP, syndicats, État (SIRACEDPC, DDT, SPC), communes	SDIS, gestionnaires de réseaux	Tout le périmètre	+

Tableau 5: Objectifs opérationnels associés à l'objectif stratégique n°4

4. Évolutions au regard de la stratégie précédente

La version initiale de la SLGRI du TRI « Toulouse », définie en 2017 pour une durée de 6 ans, comprenait **6 objectifs stratégiques, 20 sous-objectifs et 47 mesures** (Tableau 6).

Tableau 6: Objectifs stratégiques de la première version de la SLGRI du TRI "Toulouse" et nombre de sous-objectifs et de mesures associé

Objectif stratégique	Nombre de sous-objectifs	Nombre de mesures
1 – Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes et aptes à porter les stratégies locales et programmes d'actions	3	6
2 – Connaissance et culture du risque	3	8
3 – Gestion de crise et retour à la normale	5	11
4 – Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité	3	7
5 – Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues	3	6
6 – Gestion des ouvrages de protection contre les inondations	3	9
TOTAL	20	47

En termes de **structuration**, les principales modifications apportées lors de l'actualisation de la stratégie sont :

- **Une réduction du nombre d'objectifs stratégiques** (passage de 6 à 4), en s'affranchissant de l'habituelle répartition par axes de prévention, afin de proposer une lecture se voulant à la fois plus claire et plus transversale, et fidèle aux attentes partagées lors des phases de concertation des acteurs et de la consultation du public ;
- **La définition d'objectifs opérationnels à mi chemin entre les sous-objectifs et les mesures**, afin d'alléger la lecture et de ne pas engendrer trop de redondances avec le programme d'actions du PAPI complet. De plus, le nombre d'objectifs opérationnels (16) a été limité de sorte à faciliter la compréhension et la transversalité entre les sujets, tout en limitant les redondances ;
- **Une priorisation plus forte** : alors que la SLGRI initiale proposait deux niveaux de priorisation et que plus de la moitié des mesures (28 sur 47) étaient de priorité 1, la version actualisée propose trois niveaux de priorisation des objectifs opérationnels équitablement répartis (5 « très important », 6 « important » et 5 « modéré ») ;
- **L'ajout d'une déclinaison temporelle**, en précisant les actions à engager à court terme (1 à 3 ans), moyen terme (4 à 6 ans) et long terme (plus de 6 ans), faisant directement le lien avec la temporalité de la démarche PAPI et des cycles de la Directive Inondation.

À noter qu'il était également prévu d'intégrer une déclinaison géographique plus forte. Néanmoins, au regard de la similitude de nombreux objectifs sur une large partie du territoire et de spécificités dont la localisation varie selon les objectifs, cette déclinaison a été abandonnée.

En termes de **contenu**, les principales évolutions constatées concernent :

- **Un ajustement des formulations et des objectifs visés par la stratégie au regard des avancées et des réussites des précédentes années.** En effet, si la stratégie de 2017 visait à initier différentes démarches et approches, la stratégie de 2025 poursuit l'objectif de capitaliser sur les enseignements obtenus et l'avancée des réflexions pour **aboutir à des résultats encore plus concrets**. Cela concerne ainsi aussi bien la structuration de la gouvernance à l'échelle du territoire, que la finalisation de la régularisation des ouvrages de protection existants ou encore que la poursuite de démarches d'accompagnement proposées aux acteurs du territoire sur toutes les composantes de la gestion des risques ;
- **Une intégration plus globale de tous les aléas d'inondation et leurs risques associés**, en particulier le risque de ruissellement ainsi que la remontée de nappes. Cette diversité des phénomènes d'inondation est ainsi prise en compte dans différents aspects de la prévention des inondations : de l'amélioration des connaissances, jusqu'à l'intégration dans les documents de planification urbaine et d'aménagement du territoire sans oublier la surveillance et l'alerte ;
- **Une prise en compte transversale de la question des impacts du changement climatique sur la prévention des inondations.** Dans cette optique, la nouvelle stratégie introduit un objectif opérationnel spécifiquement dédié (l'objectif opérationnel n°1.4), permettant d'aborder la question selon les différentes composantes de la prévention des inondations. De plus, un focus spécifique sur l'impact du changement climatique est intégré dans la poursuite de l'actualisation et l'approfondissement des connaissances sur les aléas d'inondation et les risques associés ;
- **Un renforcement de l'articulation avec les autres démarches liées à la gestion de l'eau** menées sur le territoire ou à proximité immédiate. Il s'agit en particulier des démarches de type SAGE, trames vertes et bleues, ou des autres démarches PAPI sur le bassin élargi de la Garonne. De plus, des synergies et des convergences sont également recherchées avec les structures en charge de la gestion des eaux pluviales ou encore de la gestion des cours d'eau.

L'**annexe 3** présente les correspondances entre la stratégie approuvée en 2017 et la nouvelle stratégie définie en 2025, ainsi que les principales évolutions constatées. Un bilan de la mise en œuvre de la SLGRI entre 2017 et 2025 est également jointe dans le dossier de présentation du PAPI complet.

5. Compatibilité avec les documents cadre

5.1. Compatibilité avec le SDAGE

Le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, du bassin Adour-Garonne définit la politique de l'eau, pour la gestion des ressources en eaux et des milieux aquatiques du bassin. Il fixe notamment à atteindre le bon état des masses d'eau au regard des exigences de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Plus généralement, il vise à s'adapter et atténuer les effets des changements globaux majeurs s'opérant à l'échelle du bassin : changement climatique, perte de biodiversité, augmentation de la population.

Le SDAGE 2022-2027 a été adopté le 10 mars 2022 par le comité de bassin. Il intègre et complète par le biais de principes fondamentaux d'actions, les mesures issues du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne validé en 2018. Il s'articule autour de **quatre orientations**, déclinées en 172 dispositions au total, dont 18 sont identiques au Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI – voir chapitre) :

- **Orientation A** : créer les conditions de gouvernance favorables au bon état ;
- **Orientation B** : réduire les pollutions pour les milieux et les usagers ;
- **Orientation C** : agir pour assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau ;
- **Orientation D** : préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.

Pour chacune de ces orientations, un extrait des principes ayant conduit à la définition des dispositions, ainsi que la prise en compte des objectifs et déclinaisons du SDAGE dans la stratégie territoriale sont présentés en **annexe 4**.

La stratégie territoriale de prévention des inondations intègre ces principes et orientations pour viser une concordance des politiques en matière de protection des eaux et de lutte contre les inondations sur le territoire du PAPI.

5.2. Compatibilité avec le PGRI

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) constitue le document de référence au niveau du bassin Adour-Garonne sur la période 2022-2027, qui permet d'orienter, et d'organiser la politique de gestion des risques d'inondation à travers 7 axes stratégiques et 45 dispositions associées.

L'**annexe 5** présente dans le détail les objectifs stratégiques du PGRI, leur déclinaison en dispositions et l'articulation avec les éléments de la stratégie territoriale.

La stratégie territoriale prend en compte, à son échelle, l'ensemble des composantes intégrées dans le PGRI. Elle **s'inscrit ainsi dans les lignes directrices émises par le PGRI et veille à respecter les différents objectifs** que le PGRI établi à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

6. Annexes

Annexe 1 – Synthèse des retours des partenaires institutionnels et des réponses apportées

Tableur joint dans le dossier.

Annexe 2 – Présentation des objectifs opérationnels

Tableur joint dans le dossier.

Annexe 3 – Tableau d'analyse des correspondances entre la SLGRI initiale et la SLGRI révisée

Rappel du contenu de la SLGRI de 2017	Principales correspondances avec la nouvelle stratégie de 2025	Bilan des évolutions apportées à la stratégie territoriale de prévention des inondations
Objectif stratégique 1 : Développer une gouvernance structurée et pérenne apte à porter la stratégie locale à l'échelle territoriale adaptée	Intégré au sein de l' Objectif stratégique n°1 : Aménager et gérer durablement le territoire et ses cours d'eau, avec une approche globale et prospective de la gestion des risques, de l'eau, de l'environnement et des usages	
<i>(pas de sous-objectif défini)</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Objectif opérationnel 1.5 : Poursuivre la structuration de la gouvernance de l'eau et de la gestion des inondations en s'adaptant au contexte et aux enjeux du territoire > Objectif opérationnel 1.2 : Améliorer la gestion des écoulements par le recours à des aménagements compatibles avec les usages et les enjeux du territoire > Objectif opérationnel 1.3 : Faire converger les politiques de gestion des eaux pluviales (urbaines notamment) et des risques liés aux ruissellements 	<ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation sur les efforts d'organisation déjà portés sur le territoire, avec un accent mis notamment sur la mise en œuvre opérationnelle de l'organisation en rive droite de la Garonne. - Renforcement de l'articulation avec les autres thématiques liées directement ou indirectement à la gestion de l'eau (les acteurs de la GEPU, de la GEMA, de l'aménagement et de la profession agricole) mais aussi plus largement avec les acteurs agissant sur le territoire ou à proximité (notamment via les SAGE, les démarches PAPI voisines).

Rappel du contenu de la SLGRI de 2017	Principales correspondances avec la nouvelle stratégie de 2025	Bilan des évolutions apportées à la stratégie territoriale de prévention des inondations
Objectif stratégique 2 : Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés	Objectif stratégique n°4 : Poursuivre l'information et la sensibilisation sur les risques et actualiser les connaissances dès que nécessaire	
Amélioration de la connaissance de l'aléa inondation	> Objectif opérationnel 4.3 : Mettre à jour les connaissances acquises dès que nécessaire, notamment au regard de connaissances nouvelles sur l'impact du changement climatique, et développer la connaissance des phénomènes encore peu connus et de leurs impacts	<ul style="list-style-type: none"> - Affinement des efforts complémentaires à porter à la mise à jour des connaissances sur le débordement de cours d'eau sur les cours d'eau peu ou pas étudiés. - Priorité également mise sur les autres aléas inondation : risque de ruissellement sur des zones ciblées et risque de remontée de nappes. - Prise en compte accrue des impacts du changement climatique dès que possible.
Amélioration de la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité aux inondations		
Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque	<ul style="list-style-type: none"> > Objectif opérationnel 4.1 : Diffuser les connaissances acquises et accentuer la formation des acteurs opérationnels de la gestion des risques liés aux inondations > Objectif opérationnel 4.2 : Développer durablement la culture du risque inondation en particulier auprès des cibles prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Dissociation des deux aspects en deux objectifs distincts pour gagner en lisibilité et visibilité. - <i>Pour la diffusion des connaissances</i> : accent mis sur l'accès des nouvelles connaissances acquises au cours du PAPI d'intention, et sur la formation des acteurs de la gestion des risques liés aux inondations. - <i>Pour la culture du risque</i> : prise en compte de nouvelles cibles prioritaires où poursuivre les efforts en complément du grand public.

Rappel du contenu de la SLGRI de 2017	Principales correspondances avec la nouvelle stratégie de 2025	Bilan des évolutions apportées à la stratégie territoriale de prévention des inondations
Objectif stratégique 3 : Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délais de retour à la normale en cas d'inondation	Objectif stratégique n°2 : Améliorer l'anticipation et la gestion des épisodes d'inondation et du retour à la normale	
Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte	> Objectif opérationnel 2.2 : Poursuivre le déploiement stratégique des outils de surveillance et de prévision des crues et inondations	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des efforts sur le déploiement de systèmes d'avertissement locaux en complément de VigiCrue. - Nouvelle prise en compte des outils d'anticipation des pluies intenses.
Améliorer la préparation à la gestion des évènements majeurs - préparation collective	> Objectif stratégique 2.1 : Poursuivre la préparation à la gestion des épisodes d'inondations aux échelles communale et intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la mise à jour des outils d'anticipation et de gestion des crise portées par les collectivités locales, accent mis sur l'intégration des dernières connaissances disponibles sur les risques liés aux inondations et la poursuite des formations des élus et agents des collectivités. - Finalisation des démarches de PiCS pour favoriser la mutualisation des moyens et des organisations des communes.
Améliorer la préparation à la gestion des évènements majeurs - préparation individuelle	> Objectif opérationnel 2.3 : Développer la préparation des sites, équipements et activités stratégiques du territoire afin d'assurer la continuité des services essentiels et de limiter de délai de retour à la normale	<ul style="list-style-type: none"> - Approche globale orientée davantage sur les sites et activités stratégiques du territoire, qu'à l'échelle individuelle des particuliers (au vu des enjeux et des impacts pour le fonctionnement du territoire) - Introduction de l'organisation d'exercices de crise à l'échelle de ces enjeux stratégiques. - Poursuite de la dynamique initiée en matière de mise en relation des gestionnaires de réseaux.
Raccourcir le délai du retour à la normale	> Objectif opérationnel 2.4 : Engager un travail multi-acteurs sur la gestion de "l'après inondation" > Objectif opérationnel 2.3 : Développer la préparation des sites, équipements et activités stratégiques du territoire afin d'assurer la continuité des services essentiels et de limiter de délai de retour à la normale	<ul style="list-style-type: none"> - Sujet pris en compte dans plusieurs objectifs opérationnels de l'objectif stratégie n°2, dont deux le mentionnent explicitement. - Approche méthodologique s'appuyant davantage sur une articulation et une coordination des acteurs du territoire impliquées dans la gestion de crise.
Assurer le retour d'expérience post-crue	> Objectif opérationnel 4.4 : Mieux capitaliser sur les évènements d'inondation affectant le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Bascule de cet objectif opérationnel dans l'objectif stratégique n°4 concernant l'amélioration des connaissances sur les risques liés aux inondations. - Accent mis davantage sur le besoin de cadre formalisé et mutualisé pour établir ces retours d'expérience.

Rappel du contenu de la SLGRI de 2017	Principales correspondances avec la nouvelle stratégie de 2025	Bilan des évolutions apportées à la stratégie territoriale de prévention des inondations
<p>Objectif stratégique 4 : Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire la vulnérabilité</p>	<p>Objectif stratégique n°1 : Aménager et gérer durablement le territoire et ses cours d'eau, avec une approche globale et prospective de la gestion des risques, de l'eau, de l'environnement et des usages Objectif stratégique n°3 : Adapter les bâtiments et infrastructures existants situés en zone inondable et, le cas échéant, consolider les ouvrages qui les protègent, lorsqu'il s'agit de la solution la plus appropriée</p>	
<p>Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents de planification urbaine et de développement</p>	<p>> Objectif opérationnel 1.1 : Mieux intégrer tous les risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte accrue dans les outils de planification des nouvelles connaissances sur les aléas d'inondation, en particulier concernant le risque de ruissellement intense. - Accent mis également sur la nécessaire diffusion et bonne appropriation de ces nouvelles connaissances par les acteurs de l'urbanisme. - Renforcement de l'articulation avec les trames vertes et bleues.
<p>Favoriser la résilience des territoires à travers l'aménagement et l'urbanisme</p>	<p>> Objectif opérationnel 1.2 : Améliorer la gestion des écoulements par le recours à des aménagements compatibles avec les usages et les enjeux du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en évidence des solutions d'hydraulique "douce" ou "fondées sur la nature". - Renforcement de l'articulation avec les autres thématiques de la gestion de l'eau (les acteurs de la GEPU, de la GEMA en particulier).
<p>Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés</p>	<p>> Objectif opérationnel 3.2 : Réduire opérationnellement la vulnérabilité et les dommages causés aux bâtiments, activités et personnes les plus exposés > Objectif opérationnel 3.3 : Poursuivre la dynamique de réduction de la vulnérabilité des réseaux structurants du territoire en favorisant la coopération et coordination entre gestionnaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sujet pris en compte dans plusieurs objectifs opérationnels de l'objectif stratégie n°3. - Capitalisation sur les efforts d'accompagnement déjà mis en place pour les bâtiments, activités et personnes les plus exposées. - Capitalisation spécifique sur la dynamique sur la mise en relation et la coordination des gestionnaires de réseaux.

Rappel du contenu de la SLGRI de 2017	Principales correspondances avec la nouvelle stratégie de 2025	Bilan des évolutions apportées à la stratégie territoriale de prévention des inondations
Objectif stratégique 5 : Capacité d'écoulement et zones d'expansion des crues	Intégré au sein de l' Objectif stratégique n°1 : Aménager et gérer durablement le territoire et ses cours d'eau, avec une approche globale et prospective de la gestion des risques, de l'eau, de l'environnement et des usages	
Connaître et préserver les bassins versants amont	> Objectif opérationnel 1.2 : Améliorer la gestion des écoulements par le recours à des aménagements compatibles avec les usages et les enjeux du territoire	- Mise en évidence des solutions d'hydraulique "douce" ou "fondées sur la nature". - Renforcement de l'articulation avec les autres thématiques de la gestion de l'eau (les acteurs de la GEPU, de la GEMA en particulier).
Gérer et restaurer les capacités d'écoulement		
Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues		
Objectif stratégique 6 : Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations	Intégré au sein de l' Objectif stratégique n°3 : Adapter les bâtiments et infrastructures existants situés en zone inondable et, le cas échéant, consolider les ouvrages qui les protègent, lorsqu'il s'agit de la solution la plus appropriée	
Améliorer la gestion des digues classées de Toulouse	> Objectif opérationnel 3.1 : Finaliser la régularisation des ouvrages de protection existants et réaliser les travaux prioritaires, notamment à Toulouse et Blagnac	- Objectif affiché de finaliser la régularisation des ouvrages de protection existants (actuellement autorisés et/ou à autoriser dans la continuité de l'avancée des études et des décisions des structures en charge de la GEMAPI).
Améliorer la gestion des digues classées de Blagnac		
Améliorer la gestion des ouvrages non classés		

Annexe 4 – Tableau d'analyse de la compatibilité entre la stratégie de prévention et le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

N° et intitulé de l'orientation		Précision sur l'orientation	Principales correspondances dans la stratégie
-	Principes fondamentaux	<p>Les principes fondamentaux d'action mis en évidence dans le SDAGE tendent vers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une gestion de l'eau et des milieux renforçant la résilience face aux changements majeurs (changement climatique, effondrement de la biodiversité, augmentation de la population, santé publique) - Garantir la non détérioration de l'état des eaux - Réduire l'impact des installations, ouvrages, travaux ou aménagements (IOTA) par leur conception - Agir en priorité pour atteindre le bon état 	<p>La stratégie intègre explicitement l'anticipation des effets du changement climatique dès que possible, dans une logique d'une démarche "éviter, réduire, compenser", dans ses objectifs stratégiques 1 et 4. En particulier la mise en place de solutions fondées sur la nature et de mesures "sans regret" participeront à diminuer l'intensité et la rapidité des phénomènes futurs, tout en répondant à d'autres problématiques en partie liées au changement climatique, comme les sécheresses et l'effondrement de la biodiversité.</p>
A	CRÉER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SDAGE	<p>La gouvernance doit être opérationnelle et clairement définie pour installer les conditions favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE. Les enjeux de l'eau dans un contexte de changement climatique doivent être mieux intégrés dans les différentes politiques sectorielles (agriculture, industrie, logement...) et de manière générale dans le cadre d'un aménagement durable équilibré et un urbanisme maîtrisé. Le SDAGE met en avant quatre grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs - Mieux connaître pour mieux gérer - Développer l'analyse économique dans la mise en œuvre de actions - Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire 	<p>Dans son premier objectif stratégique, la stratégie territoriale met l'accent sur la poursuite des efforts d'organisation et de structuration des acteurs du territoire, non seulement en matière de prévention des risques liés aux inondations, mais plus globalement de gestion de l'eau, en favorisant les passerelles entre les démarches liées à la gestion de l'eau menées localement.</p>

N° et intitulé de l'orientation		Précision sur l'orientation	Principales correspondances dans la stratégie
B	RÉDUIRE LES POLLUTIONS	<p>L'amélioration de la qualité de l'eau est indispensable, d'une part à l'atteinte du bon état des eaux, et d'autre part à la mise en conformité vis-à-vis de l'alimentation en eau potable, de la baignade et des loisirs nautiques, de la pêche et de la production aquacole et conchylicole. Afin de lutter contre ces pollutions, de préserver et reconquérir la qualité des eaux, le SDAGE demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants - De réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée - De préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau - Sur le littoral, de préserver et reconquérir la qualité des eaux et des lacs naturels 	<p>La prise en compte globale du ruissellement dans la stratégie de prévention vise à faire converger les politiques de gestion des eaux pluviales et de gestion des cours d'eau avec la politique de réduction des risques liés aux inondations. Le recours à des solutions permettant la gestion des eaux pluviales la plus à la source possible, ou encore l'amélioration des écoulements vers les zones urbanisées, via des solutions d'hydraulique douce notamment concourra à une amélioration de la qualité des eaux.</p> <p>De plus, un objectif opérationnel vise à anticiper la gestion post-inondation, dont la gestion des déchets constitue l'un des enjeux à anticiper pour en atténuer les effets.</p>
C	AGIR POUR ASSURER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF	<p>La stratégie proposée par le SDAGE 2022-2027 est de rétablir en priorité les équilibres dans les bassins versants actuellement en déséquilibre quantitatif, tout en promouvant de nouveaux modes de développement, dont les solutions fondées sur la nature, plus efficaces du double point de vue de l'économie et de la ressource en eau. Le SDAGE propose ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer - Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique - Anticiper et gérer la crise 	<p>Bien que cette thématique ne soit pas directement liée aux objectifs de réduction du risque inondation, la poursuite dans la stratégie d'une approche globale et prospective de la gestion des risques, de l'eau, de l'environnement et des usages (objectif stratégique n°1) vise à favoriser un équilibre quantitatif des eaux sur le territoire.</p>

N° et intitulé de l'orientation		Précision sur l'orientation	Principales correspondances dans la stratégie
D	PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	<p>L'atteinte des objectifs du SDAGE implique de manière concomitante une bonne qualité des eaux et le maintien de la diversité des habitats propices à l'installation des populations animales et végétales, à terre mais également en zone côtière. À travers cette orientation, il s'agit de faire émerger au sein des territoires et au cœur des bassins versants de nouvelles approches et solutions fondées sur la nature intégrant une vision eau-sol-climat, dans le respect de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Cette orientation passe par quatre axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques - Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral - Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau - Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation, de submersion marine et de l'érosion des sols 	<p>Par la recherche de cohérence entre les politiques de gestion des risques et de gestion des cours d'eau (mis en évidence dans l'objectif stratégique n°1), la stratégie territoriale recommande la mise en place de solutions d'hydraulique douce, permettant à la fois une meilleure gestion des écoulements et par la même occasion la limitation des problématiques liées à la ressource en eau et à la qualité et fonctionnalité des milieux aquatiques.</p> <p>Le volet réduction de la vulnérabilité face aux risques liés aux inondations est un axe majeur de la stratégie territoriale (intégré dans l'objectif stratégique n°3), visant à adapter les bâtiments et infrastructures existants et en consolidation des ouvrages de protection existants.</p>

Annexe 5 – Tableau d'analyse de la compatibilité entre la stratégie de prévention et le PGRI Adour-Garonne 2022-2027

Objectifs stratégiques du PGRI 2022-2027		Lien avec les axes PAPI	Objectifs stratégiques et/ou opérationnels de la stratégie territoriale associés
N° 0	Veiller à la prise en compte des changements majeurs (changement climatique et évolutions démographiques)		
D0.1	Sensibiliser sur les risques encourus, former et mobiliser les acteurs de territoires	Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque	<p><u>Objectif opérationnel 4.1.</u> Diffuser les connaissances acquises et accentuer la formation des acteurs opérationnels de la gestion des risques liés aux inondations</p> <p><u>Objectif opérationnel 4.2.</u> Développement durablement la culture du risque inondation en particulier auprès des cibles prioritaires</p>
D0.2	Renforcer la connaissance pour réduire les marges d'incertitudes, permettre l'anticipation et l'innovation	Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque	<p><u>Objectif opérationnel 4.3.</u> Mettre à jour les connaissances acquises dès que nécessaire, notamment au regard de connaissances nouvelles sur l'impact du changement climatique, et développer la connaissance des phénomènes encore peu connus et de leurs impacts</p> <p><u>Objectif opérationnel 1.4.</u> Anticiper les impacts du changement climatique sur la prévention locale des risques liés aux inondations</p>
D0.3	Développer les démarches prospectives, territoriales et économiques	<i>Tout axe</i>	Objectif stratégique 1 : Aménager et gérer durablement le territoire et ses cours d'eau, avec une approche globale et prospective de la gestion des risques, de l'eau, de l'environnement et des usages
D0.4	Développer des plans d'actions basés sur la diversité et la complémentarité des mesures	<i>Tout axe</i>	<i>Via la complémentarité des objectifs stratégiques et opérationnels de la stratégie</i>

Objectifs stratégiques du PGRI 2022-2027		Lien avec les axes PAPI	Objectifs stratégiques et/ou opérationnels de la stratégie territoriale associés
N° 1	Poursuivre le développement des gouvernances à l'échelle territoriale adaptée, structurées et pérennes		
D1.1	Mettre en place des stratégies et des programmes d'actions prioritairement sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI)	<i>Hors axe PAPI</i>	<i>Via la mise en œuvre de la stratégie sur le territoire, dont une partie est identifiée en Territoire à Risque Important d'inondations</i>
D1.2	Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB et favoriser les gouvernances à une échelle cohérente	<i>Hors axe PAPI</i>	<u>Objectif opérationnel 1.5.</u> Poursuivre la structuration de la gouvernance de l'eau et de la gestion des inondations en s'adaptant au contexte et aux enjeux du territoire
D1.3	Faciliter l'intégration des enjeux de l'eau au sein des documents d'urbanisme, le plus en amont possible et en associant les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau nouvelle disposition	Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme	<u>Objectif opérationnel 1.1.</u> Mieux intégrer tous les risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire
D1.4	<i>Poursuivre et développer les coopérations transfrontalières</i>	<i>Hors axe PAPI</i>	<i>Non concerné sur le territoire</i>

Objectifs stratégiques du PGRI 2022-2027		Lien avec les axes PAPI	Objectifs stratégiques et/ou opérationnels de la stratégie territoriale associés
N° 2	Poursuivre l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque inondation en mobilisant tous les outils et acteurs concernés		
D2.1	Développer et mettre à jour les cartographies des zones inondables	Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque	<u>Objectif opérationnel 4.3.</u> Mettre à jour les connaissances acquises dès que nécessaire, notamment au regard de connaissances nouvelles sur l'impact du changement climatique, et développer la connaissance des phénomènes encore peu connus et de leurs impacts
D2.2	Piloter la réalisation des cartes zones d'inondation potentielle (ZIP) et équivalents	Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque	<i>Niveau Etat</i>
D2.3	<i>Affiner la connaissance des aléas et de la vulnérabilité sur le littoral</i>	<i>Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque</i>	<i>Non concerné sur le territoire</i>
D2.4	Identifier les zones soumises aux crues soudaines ou torrentielles	Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque	<u>Objectif opérationnel 4.3.</u> Mettre à jour les connaissances acquises dès que nécessaire, notamment au regard de connaissances nouvelles sur l'impact du changement climatique, et développer la connaissance des phénomènes encore peu connus et de leurs impacts
D2.5	Développer la connaissance des enjeux	Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque	<u>Objectif opérationnel 4.3.</u> Mettre à jour les connaissances acquises dès que nécessaire, notamment au regard de connaissances nouvelles sur l'impact du changement climatique, et développer la connaissance des phénomènes encore peu connus et de leurs impacts
D2.6	Diffuser la connaissance	Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque	<u>Objectif opérationnel 4.1.</u> Diffuser les connaissances acquises et accentuer la formation des acteurs opérationnels de la gestion des risques liés aux inondations
D2.7	Développer la culture du risque inondation	Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque	<u>Objectif opérationnel 4.2.</u> Développement durablement la culture du risque inondation en particulier auprès des cibles prioritaires
D2.8	Sensibiliser les maires des communes dotées d'un PPR sur leurs responsabilités et obligations	Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque	<u>Objectif opérationnel 4.1.</u> Diffuser les connaissances acquises et accentuer la formation des acteurs opérationnels de la gestion des risques liés aux inondations <u>Objectif opérationnel 4.2.</u> Développement durablement la culture du risque inondation en particulier auprès des cibles prioritaires

Objectifs stratégiques du PGRI 2022-2027		Lien avec les axes PAPI	Objectifs stratégiques et/ou opérationnels de la stratégie territoriale associés
N° 3	Poursuivre l'amélioration de la préparation à la gestion de crise et veiller à raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés		
D3.1	Maintenir des SPC fiables et performants	Axe 2 : Surveillance et prévision des inondations	<i>Niveau Etat</i>
D3.2	Développer les systèmes d'alerte locaux	Axe 2 : Surveillance et prévision des inondations	<u>Objectif opérationnel 2.2.</u> Poursuivre le déploiement stratégique des outils de surveillance et de prévision des crues et inondations
D3.3	Améliorer l'anticipation des événements de pluies intenses	Axe 2 : Surveillance et prévision des inondations	<u>Objectif opérationnel 2.2.</u> Poursuivre le déploiement stratégique des outils de surveillance et de prévision des crues et inondations
D3.4	Exploiter les différentes cartographies de zones inondables pour améliorer la gestion de crise	Axe 3 : Alerte et gestion de crise	<u>Objectif opérationnel 2.1.</u> Poursuivre la préparation à la gestion des épisodes d'inondations aux échelles communale et intercommunale <u>Objectif opérationnel 2.3.</u> Développer la préparation des sites, équipements et activités stratégiques du territoire afin d'assurer la continuité des services essentiels et de limiter de délai de retour à la normale <u>Objectif opérationnel 4.1.</u> Diffuser les connaissances acquises et accentuer la formation des acteurs opérationnels de la gestion des risques liés aux inondations
D3.5	Développer des volets inondation au sein des dispositifs ORSEC départementaux	Axe 3 : Alerte et gestion de crise	<i>Niveau Etat</i>
D3.6	Encourager l'élaboration, la mise à jour et l'expérimentation des PCS dans les communes en zone inondable	Axe 3 : Alerte et gestion de crise	<u>Objectif opérationnel 2.1.</u> Poursuivre la préparation à la gestion des épisodes d'inondations aux échelles communale et intercommunale
D3.7	Promouvoir l'élaboration des PPMS	Axe 3 : Alerte et gestion de crise	<u>Objectif opérationnel 2.3.</u> Développer la préparation des sites, équipements et activités stratégiques du territoire afin d'assurer la continuité des services essentiels et de limiter de délai de retour à la normale
D3.8	Insérer les actions d'accompagnement dans les actions de gestion post-crues	Axe 3 : Alerte et gestion de crise	<u>Objectif opérationnel 2.4.</u> Engager un travail multi-acteurs sur la gestion de "l'après inondation"
D3.9	Informersur les démarches relatives aux indemnisations	Axe 3 : Alerte et gestion de crise	<u>Objectif opérationnel 2.4.</u> Engager un travail multi-acteurs sur la gestion de "l'après inondation"
D3.10	Gérer les travaux d'urgence en situation post-crue d'urgence	Axe 3 : Alerte et gestion de crise	<u>Objectif opérationnel 2.4.</u> Engager un travail multi-acteurs sur la gestion de "l'après inondation"
D3.11	Généraliser et capitaliser les retours d'expérience	Axe 3 : Alerte et gestion de crise	<u>Objectif opérationnel 4.4.</u> Mieux capitaliser sur les événements d'inondation affectant le territoire

Objectifs stratégiques du PGRI 2022-2027		Lien avec les axes PAPI	Objectifs stratégiques et/ou opérationnels de la stratégie territoriale associés
N° 4	Réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires		
D4.1	Mettre en œuvre la priorisation, à l'échelle régionale, d'élaboration et de révision des PPRN	Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme	<i>Niveau État - intégré via : <u>Objectif opérationnel 1.1.</u> Mieux intégrer tous les risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire</i>
D4.2	S'assurer de la cohérence de l'aléa de référence des PPRi et PPRL sur un linéaire d'un même cours d'eau ou un même littoral	Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme	<i>Niveau État - intégré via : <u>Objectif opérationnel 1.1.</u> Mieux intégrer tous les risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire</i>
D4.3	Améliorer la prise en compte du risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou submersion marine dans les documents d'urbanisme	Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme	<u>Objectif opérationnel 1.1.</u> Mieux intégrer tous les risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire
D4.4	Améliorer la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement (urbain et rural) dans les documents d'urbanisme et lors de nouveaux projets	Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme	<u>Objectif opérationnel 1.1.</u> Mieux intégrer tous les risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire <u>Objectif opérationnel 1.3.</u> Faire converger les politiques de gestion des eaux pluviales (urbaines notamment) et des risques liés aux ruissellements
D4.5	<i>Améliorer la prise en compte du risque d'inondation torrentielle / coulées de boue dans les documents d'urbanisme</i>	<i>Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme</i>	<i>Non directement concerné sur le territoire</i>
D4.6	Mettre en place des indicateurs sur la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme	Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme	<u>Objectif opérationnel 1.1.</u> Mieux intégrer tous les risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire
D4.7	Ne pas aggraver l'exposition au risque d'inondation (ou éviter, réduire et compenser les impacts des installations en lit majeur des cours d'eau)	Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme	<u>Objectif opérationnel 1.1.</u> Mieux intégrer tous les risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire <u>Objectif opérationnel 1.2.</u> Améliorer la gestion des écoulements par le recours à des aménagements compatibles avec les usages et les enjeux du territoire
D4.8	Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et accompagner la réalisation des travaux correspondants	Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité	<u>Objectif opérationnel 3.2.</u> Réduire opérationnellement la vulnérabilité et les dommages causés aux bâtiments, activités et personnes les plus exposés <u>Objectif opérationnel 3.3.</u> Poursuivre la dynamique de réduction de la vulnérabilité des réseaux structurants du territoire en favorisant la coopération et coordination entre gestionnaires

Objectifs stratégiques du PGRI 2022-2027		Lien avec les axes PAPI	Objectifs stratégiques et/ou opérationnels de la stratégie territoriale associés
D4.9	Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables	Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme	<u>Objectif opérationnel 1.1.</u> Mieux intégrer tous les risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire
D4.10	Améliorer la conception et l'organisation des réseaux en prenant en compte le risque inondation	Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme	<u>Objectif opérationnel 1.1.</u> Mieux intégrer tous les risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire <u>Objectif opérationnel 3.3.</u> Poursuivre la dynamique de réduction de la vulnérabilité des réseaux structurants du territoire en favorisant la coopération et coordination entre gestionnaires
N° 5	Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements		
D5.1	Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassin hydrographiques et renforcer leur préservation	Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque	<u>Objectif opérationnel 1.2.</u> Améliorer la gestion des écoulements par le recours à des aménagements compatibles avec les usages et les enjeux du territoire <u>Objectif opérationnel 4.3.</u> Mettre à jour les connaissances acquises dès que nécessaire, notamment au regard de connaissances nouvelles sur l'impact du changement climatique, et développer la connaissance des phénomènes encore peu connus et de leurs impacts
D5.2	Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique	Axe 6 : Ralentissement des écoulements	<u>Objectif opérationnel 1.2.</u> Améliorer la gestion des écoulements par le recours à des aménagements compatibles avec les usages et les enjeux du territoire
D5.3	Établir et mettre en œuvre les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins	<i>Hors axe PAPI</i>	<u>Via Objectif opérationnel 1.2.</u> Améliorer la gestion des écoulements par le recours à des aménagements compatibles avec les usages et les enjeux du territoire
D5.4	Gérer et valoriser les déchets et les bois flottants	Axe 3 : Alerte et gestion de crise	<u>Objectif opérationnel 2.4.</u> Engager un travail multi-acteurs sur la gestion de "l'après inondation"
D5.5	Justifier les travaux en rivière ou sur le littoral	Axe 6 : Ralentissement des écoulements Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection	<u>Via Objectif opérationnel 1.2.</u> Améliorer la gestion des écoulements par le recours à des aménagements compatibles avec les usages et les enjeux du territoire <u>Via Objectif opérationnel 3.1.</u> Finaliser la régularisation des ouvrages de protection existants et réaliser les travaux prioritaires, notamment à Toulouse et Blagnac

Objectifs stratégiques du PGRI 2022-2027		Lien avec les axes PAPI	Objectifs stratégiques et/ou opérationnels de la stratégie territoriale associés
N° 6	Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions		
D6.1	Analyser et déterminer les systèmes de protection dans une approche globale	Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection	<u>Objectif opérationnel 3.1.</u> Finaliser la régularisation des ouvrages de protection existants et réaliser les travaux prioritaires, notamment à Toulouse et Blagnac
D6.2	Identifier les zones protégées et les actions à associer à ces dernières	Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection	<u>Objectif opérationnel 3.1.</u> Finaliser la régularisation des ouvrages de protection existants et réaliser les travaux prioritaires, notamment à Toulouse et Blagnac
D6.3	Étudier les scénarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations	Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection	<u>Objectif opérationnel 3.1.</u> Finaliser la régularisation des ouvrages de protection existants et réaliser les travaux prioritaires, notamment à Toulouse et Blagnac